



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Avis public est donné par la soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption du règlement suivant :

- **Règlement numéro 436-2025 établissant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Franklin.**

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter à l'Hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture, y incluant le site Web de la municipalité.

DONNÉ à Franklin, ce 2 décembre 2025.



Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 décembre 2025.



Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière
